



LAWYERS WITHOUT BORDERS
AVOCATS SANS FRONTIERES
ABOGADOS SIN FRONTERAS
Canada

POUR QUE **JUSTICE** SOIT FAITE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010



Présentation et sommaire exécutif du rapport

• Programmes et activités.....	03
• Capacité institutionnelle	04
• Bilan financier	04
• Réflexion stratégique	04

Programmes

• Accès à la justice des communautés autochtones et des victimes du conflit en Colombie	06
• Promotion du système de la Cour pénale internationale en Colombie.....	10
• Justice de première ligne d'urgence et de transition en Haïti	12
• Renforcement de la représentation légale en matière de litige stratégique de droits humains au Guatemala.....	16
• Affaire Omar Kadhr.....	20
• Autres interventions	22
• Autres activités d'information et de sensibilisation.....	22

Présentation d'ASF Canada

• Conseil d'administration.....	24
• Équipe du siège	24
• Équipe des missions permanentes.....	24
• Membres.....	25
• Le mouvement ASF ailleurs dans le monde	26
• Les groupes universitaires	26

Rapport Financier

• Répartition des sources de financement.....	28
• Partenaires sans frontières	29
• Mécènes.....	29
• Charges.....	29

Annexe / Nos Bénévoles	30
------------------------------	----

PRÉSENTATION ET SOMMAIRE

La mission

ASFC soutient la défense des droits des personnes ou des groupes les plus vulnérables dans des pays fragiles ou en crise par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation légale.

Une année de croissance et de succès



Chers membres, donateurs, partenaires et amis d'Avocats sans frontières Canada (ci-après nommé «ASFC»),

En introduction au dernier rapport d'activités d'ASFC, nous écrivions que l'organisation avait tellement progressé qu'on pouvait pratiquement parler d'une nouvelle ONG. Cette extraordinaire croissance s'est poursuivie au cours de l'exercice 2009-2010. C'est avec beaucoup de fierté que nous vous présentons, dans les pages qui suivent, une autre année de croissance, de réalisations concrètes, de résultats et de succès.

Le présent rapport annuel couvre officiellement la période allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010, bien que nous nous soyons permis de faire état de certaines activités jusqu'au mois de septembre 2010 afin de donner au lecteur le portrait le plus à jour possible d'ASFC.

Programmes et activités

De nos cinq principaux programmes, trois sont entièrement nouveaux, ayant été démarrés au cours du dernier exercice.

En Haïti, nous avons de 2006 à 2009 réalisé en collaboration avec le Centre d'étude et de coopération internationale (CECI) et l'Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC) un programme de formation et d'appui juridique technique visant à renforcer la capacité des avocats et des organisations de la société civile en matière de droits humains. Pour succéder à ce programme, nous avons préparé une proposition de projet pilote visant à réduire le phénomène de la détention provisoire abusive dans les juridictions de Croix-des-Bouquets et Port-au-Prince, laquelle a été approuvée par notre bailleur de fonds le 11 janvier 2010. Le lendemain, un tremblement de terre de magnitude de 7,0 sur l'échelle de Richter frappait la capitale et l'ouest du pays.

Devant les horribles conséquences de ce cataclysme sismique, deux options s'offraient à nous : baisser les bras et abandonner notre programmation dans ce pays, ou répondre aux pressants appels de nos partenaires et amis haïtiens en développant de nouvelles initiatives adaptées à la situation bouleversée de la justice en Haïti. Nous avons évidemment choisi cette deuxième voie, car au-delà des besoins immédiats en matière d'aide alimentaire, de secours médical et de logement pour les sans-abri, les besoins en matière de justice sont criants. Afin de permettre aux victimes et aux groupes vulnérables de regagner un semblant de normalité en l'absence d'un système judiciaire fonctionnel, il est nécessaire de prévoir des mécanismes de proximité favorisant l'accès à des services d'aide juridique et de règlement des innombrables problèmes d'accès à la justice et différends créés par le tremblement de terre. C'est ce à quoi s'est afféré ASFC dès le lendemain de la catastrophe.

En date du présent rapport, le Barreau de Port-au-Prince dispense déjà, avec l'appui d'ASFC, des services d'aide juridique

pour l'émission de certificats de décès, une des clés de la reprise de la vie citoyenne et économique pour les victimes. Le Guatemala est un nouveau pays d'intervention pour ASFC. Après les missions exploratoires et études de besoins, notre programme y a démarré en mars 2010. L'objectif principal est d'appuyer le développement d'un groupe d'avocats spécialisés en droits humains afin de permettre aux victimes et aux organisations de la société civile les accompagnant d'être efficacement représentées devant les tribunaux nationaux et internationaux dans les dossiers de graves violations des droits humains liées au conflit armé de 1960-1996 ou à la criminalité organisée contemporaine. Nous sommes en avance sur les résultats escomptés : le cabinet d'avocats de droits humains est déjà en pleine croissance et obtient des avancées significatives en cour, de même que des organisations de la société civile sont appuyées par ASFC dans leurs démarches judiciaires pour mettre fin à l'impunité.

En Colombie, nous avons commencé la Phase II du programme d'accès à la justice pour certaines communautés autochtones et pour les victimes du conflit armé que vit toujours le pays. L'un des objectifs de nos interventions en Colombie demeure de soutenir les avocats défenseurs des droits humains qui travaillent pour ces communautés et victimes, lesquels continuent de subir menaces, stigmatisation et atteintes à leur sécurité et à leur vie. Malgré une situation encore très difficile, les avocats colombiens soutenus par ASFC ont obtenu des victoires historiques pour la lutte contre l'impunité, obtenant des condamnations en cour et faisant avancer significativement des dossiers stratégiques contre d'autres présumés responsables de violations des droits humains.

Tout en réalisant le programme ci-dessus mentionné, nous en avons démarré un autre en Colombie en partenariat avec nos collègues d'ASF à Bruxelles. Il s'agit en fait d'un projet à l'échelle internationale dont le but est de promouvoir l'utilisation et l'efficacité des mécanismes offerts par la Cour pénale internationale (CPI). ASFC est maître d'œuvre de la partie colombienne de ce projet dont les autres composantes seront opérées par ASF Belgique en Ouganda, au Burundi, en République démocratique du Congo, au Timor oriental et au Népal. Dans le contexte de ce projet, nous avons participé à la Conférence de révision du Statut Rome de la CPI à Kampala (Ouganda), où nous avons défini avec différents partenaires une stratégie visant à inciter le procureur de la CPI à ouvrir une enquête relativement à la Colombie.

Les actions menées en faveur du respect des droits fondamentaux et du rapatriement au Canada d'**OMAR KHADR** ont culminé avec l'intervention d'ASFC en Cour suprême du Canada dans le dossier **KHADR** contre le Canada. Bien que le plus haut tribunal du pays ne soit pas allé jusqu'à exiger le rapatriement de monsieur **KHADR** au Canada, elle a néanmoins jugé sévèrement la conduite du Canada en déclarant qu'il avait violé les droits du jeune citoyen canadien et qu'elle devait lui offrir une réparation. C'est sur la question de cette réparation que se continue le débat du côté canadien.

Pendant ce temps, monsieur **KHADR** est soumis à une procédure inéquitable à Guantánamo, et ASFC poursuit son œuvre d'information et de sensibilisation de la communauté juridique et du public sur cet important dossier pour le respect de l'État de droit.

Parce que nous réalisons aujourd'hui des programmes intégrés dont plusieurs activités et interventions se déroulent en continu dans les pays visés ou sont mises en œuvre par nos partenaires locaux, nous ne mesurons plus nos activités ou nos résultats en nombre de missions de coopération internationale. Cependant, la participation d'avocats bénévoles à nos projets de coopération internationale demeure au cœur de notre identité. Il est donc significatif de rapporter que le dernier exercice a vu 22 personnes, dont 11 nouveaux coopérateurs volontaires, participer à 18 missions internationales à court ou moyen terme (10 jours à trois mois). Au total, ASFC a maintenant à son actif plus de 70 missions internationales dans 12 pays.

Capacité institutionnelle

La dernière année en a été une de transition à la présidence de notre Conseil d'administration. Après avoir brillamment occupé le poste pendant quatre ans, **CLAIRE L'HEUREUX-DUBÉ** a été fidèle au vœu qu'elle avait formulé au départ, c'est-à-dire de ne pas dépasser cette période de temps. Nous nous considérons privilégiés d'avoir pu profiter de la générosité, de l'expérience, des connaissances et de l'énergie de cette femme extraordinaire. Sa contribution au développement et au rayonnement d'ASFC tout au long de son mandat est inestimable. Nous lui réitérons nos remerciements profonds et sincères. Elle demeure à jamais une amie d'ASFC et a d'ailleurs accepté d'en devenir notre première Présidente honoraire. Maître **MIGUEL BAZ**, Chef adjoint du Service juridique de Bell Canada, administrateur d'ASFC depuis 2005 et président exécutif jusqu'à tout récemment, a accepté de prendre la relève à titre de président du Conseil d'administration. La vacance au Conseil a été comblée par Maître **JEAN-FRANÇOIS BONIN**, conseiller juridique au sein du Bureau de la Francophonie, Justice en langues officielles et dualisme juridique au Ministère de la Justice du Canada, à qui nous souhaitons la bienvenue.

L'expansion de nos programmes de coopération internationale et de nos interventions en faveur de l'accès à la justice des groupes vulnérables s'est accompagnée d'un nécessaire développement de notre capacité institutionnelle. Fonctionnant avec une seule personne à temps complet jusqu'au début de 2009 et à trois employés jusqu'au début de 2010, ASFC emploie maintenant 10 personnes au secrétariat et cinq dans ses missions permanentes, d'autres employés locaux devant également être embauchés à Port-au-Prince et Bogotá. Des dizaines de bénévoles continuent à nous appuyer autant dans nos projets de coopération internationale que dans nos activités au pays. Face à une telle croissance, nous avons dû déménager pour installer le siège de Québec

dans des locaux plus appropriés à l'ampleur de l'équipe et des activités. Nous avons également ouvert un bureau à Port-au-Prince et prévoyons faire de même sous peu à Bogotá, alors que nous disposons d'une représentation permanente à Ciudad Guatemala.

Bilan financier

La situation financière est à l'avenant : nos états financiers vérifiés, en plus de démontrer une gestion saine, confirment la solidification des bases financières d'ASFC. Le dernier exercice s'est soldé par une légère insuffisance des produits par rapport aux charges, laquelle était prévue en raison notamment des coûts de développement du projet en Haïti, mais fait état d'une progression marquée du budget géré. Cette tendance s'accroîtra lors du prochain exercice puisque la valeur totale des accords de contribution signés en 2010 sur un, deux ou trois ans pour nos projets dépasse les 5,6 millions.

Réflexion stratégique

Enfin, nous continuons de nous questionner sur la pertinence et l'efficacité de nos actions en faveur des groupes vulnérables de même que sur la contribution juridique particularisée que nous pouvons apporter en complémentarité à celle d'autres acteurs du monde de la coopération internationale. L'environnement dans lequel nous travaillons est en pleine évolution : multiplication et professionnalisation de ces acteurs de la coopération, exigences accrues des bailleurs de fonds, situations complexes sur le terrain, etc. Dans ce contexte, nous avons continué un important processus de réflexion sur nos valeurs et sur les leçons apprises de nos expériences passées et de planification stratégique qui nous permet de nous projeter dans l'avenir.

J'espère que ce rapport vous permettra de vous informer sur les activités d'ASFC et vous rendra fier de votre association – ou vous incitera à renouveler, adhérer ou contribuer. Je ne saurais à cet égard terminer sans remercier de nouveau nos membres, bénévoles, partenaires et donateurs. C'est grâce à vous qu'ASFC peut accomplir sa mission.

Bonne lecture!



PASCAL PARADIS
Directeur général



MIGUEL BAZ
Président du Conseil
d'administration

PROGRAMMES

Accès à la justice des communautés autochtones et des victimes du conflit en Colombie



Contexte

Les communautés autochtones, de même que les Afro-colombiens et les femmes, sont particulièrement vulnérables aux graves violations des droits humains qu'entraîne le conflit armé colombien : massacres, enlèvements, disparitions forcées, déplacement forcé, arrestations arbitraires, etc. Les avocats qui représentent ces groupes vulnérables sont également victimes des mêmes infractions, ce qui complique l'exercice du droit à la justice et favorise l'impunité. Selon la plupart des sources internationales crédibles, les groupes paramilitaires se sont rendus coupables du plus grand nombre de ces violations des droits humains commises à l'encontre de civils non-combattants.

Grâce au travail acharné d'avocats colombiens, dont nos partenaires du Colectivo de abogados « **JOSÉ ALVÉAR RESTREPO** » (CAJAR), les liens étroits entre ces groupes paramilitaires et des éléments influents du gouvernement et des forces armées régulières ont été établis tant par les tribunaux colombiens que par la Cour interaméricaine des droits humains. Bien que ces groupes paramilitaires, réunis au sein des Autodéfenses unies de Colombie (AUC), se soient formellement démobilisés à partir de 2005 à la faveur d'un accord de paix conclu avec le gouvernement et conformément aux modalités fixées par la Loi 975 de 2005 (dite « de Justice et Paix »), ce processus s'avère un échec retentissant.

D'une part, de « nouvelles bandes criminelles » ont rapidement émergé et occupé le terrain autrefois sous la coupe des AUC, et fonctionnent suivant des modes opératoires semblables à ceux de leurs prédécesseurs, ce qui laisse croire que plusieurs membres des AUC en principe démobilisés n'ont dans les faits pas abandonné les armes. D'autre part, alors que les paramilitaires qui le souhaitent sont invités à confesser leurs crimes en échange de peines réduites dans le cadre d'une procédure pénale extraordinaire présentée comme un modèle de justice transitionnelle, on constate que le manque de ressources, la complexité des dossiers et les nombreuses défaillances dans les enquêtes empêchent ce processus judiciaire de fonctionner adéquatement. Il est très difficile pour les victimes, notamment celles des groupes vulnérables, de prendre part aux audiences prévues par le processus. Le droit des victimes à la justice, à la vérité et à la réparation se trouve donc compromis.

À cette réalité s'ajoute le fait que les mouvements de guérilla – et au premier chef les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) – continuent d'exercer une influence importante sur de larges pans du territoire colombien, d'y commettre des exactions et d'y gêner l'administration de la justice.

Malgré les ratés et la lenteur qui continuent de caractériser le processus dit « de Justice et Paix », l'année 2009-2010 a néanmoins été marquée par un premier verdict de culpabilité dans le cadre de ce processus dit de « Justice et Paix »,

prononcé le 29 juin 2010, à l'endroit de deux commandants intermédiaires, qui ont été condamnés respectivement à 39 et 38 ans d'incarcération mais qui n'en purgeront pas plus de huit en raison de leur « collaboration » avec les autorités. Elle a aussi été ponctuée de victoires judiciaires très importantes pour la communauté des avocats défenseurs des droits humains.

En effet, la justice colombienne a condamné des militaires à des peines de prison pour des crimes commis, dans certains cas, il y a de très nombreuses années. On n'a qu'à penser à la condamnation à 30 ans de prison du colonel à la retraite **LUIS ALFONSO PLAZAS VEGA** à la suite de la réouverture de l'enquête portant sur l'assaut de l'armée en 1985 pour reprendre le Palais de Justice de Bogotá que des insurgés (guérilleros) avaient investi et qui s'est soldé par la mort de 55 personnes dont 11 magistrats. On peut également citer le procès contre l'ancien directeur du Département administratif de sécurité de la Colombie (DAS) **JORGE NOGUERA**, qui doit répondre devant la Cour suprême à des accusations d'homicide, d'abus de pouvoir et de paramilitarisme et dont la condamnation est attendue par plusieurs.

Il est malheureusement probable que ces gains se traduisent par une recrudescence des menaces à l'endroit des avocats qui ont obtenu ces victoires. Dont plusieurs sont affiliés au CAJAR ou à l'Association colombienne des avocats défenseurs des droits humains « **EDUARDO UMAÑA MENDOZA** » (ACADEUM), un regroupement voué à la promotion du droit des avocats d'exercer librement leur profession appuyé par ASFC. Cela ne rend que plus importante la poursuite du travail d'accompagnement des avocats défenseurs des droits humains sur le terrain.

Sur le plan de la programmation, l'année 2009-2010 a été marquée par la conclusion, en février 2010, de la première phase du projet, et par la négociation et le lancement d'une seconde phase, dont la mise en œuvre s'échelonne sur trois ans. Si les objectifs du projet demeurent axés sur la défense du libre exercice de la profession d'avocat et la promotion de l'accès à la justice pour les groupes vulnérables, la seconde phase introduit des changements fonctionnels et institutionnels destinés à optimiser l'impact de nos interventions. Cette nouvelle phase prévoit également un soutien ciblé au travail de litige effectué par le département juridique de l'Organisation nationale autochtone (indigène) de Colombie (ONIC).

Objectifs du projet

- Appuyer les actions juridiques de groupes d'avocats défenseurs des droits humains visant
 - la défense, la promotion et la réalisation des droits civils et politiques des communautés indigènes victimes du conflit et la lutte contre l'impunité et
 - la matérialisation des droits des victimes du conflit à la vérité, à la justice et à une réparation intégrale dans le cadre du processus de démobilisation des paramilitaires prévu par la Loi 975 de 2005;
- Renforcer le droit des victimes – et notamment de certaines populations autochtones particulièrement affectées par le conflit – à la représentation juridique et à l'accès à la justice en favorisant le libre exercice de la profession par les avocats défenseurs des droits humains.

Partenaires

- Bâtissant sur une relation de partenariat débutée en 2003, la phase II du Projet lancée le 1er mars 2010 est mise en œuvre conjointement avec le CAJAR, l'une des organisations non gouvernementales de défense des droits humains les plus réputées en Colombie. Dans le cadre de ce projet, ASFC appuie – et travaille de concert avec – deux autres organisations colombiennes, soit l'ACADEUM et l'ONIC, respectivement à l'égard des volets portant sur (1) la défense du libre exercice de la profession d'avocat et (2) la promotion de l'accès à la justice pour les communautés autochtones affectées par le conflit armé.

La réalisation du projet est rendue possible grâce au soutien financier du Ministère canadien des affaires étrangères et du commerce international (MAECI).

Réalisations

L'année qui s'achève a vu ASFC intervenir sur plusieurs fronts, tant à partir du siège de Québec que lors de déplacements sur le terrain. ASFC a notamment mené ou appuyé les initiatives suivantes :

- des missions sur le terrain menées par des délégués d'ASFC en août, septembre et novembre 2009, pendant lesquelles ont eu lieu trois ateliers portant sur la mise en œuvre en Colombie des standards internationaux en matière de respect de l'exercice de la profession d'avocat (Medellín, Pasto et Cali) et trois autres avec des communautés autochtones sur le droit au territoire et le droit à la consultation préalable dans le contexte de la mise en œuvre des projets de développement économique (deux dans le département du Nariño avec les Awa et un autre dans le Cauca avec les Nasas);

- Une mission d'observation d'un procès contre sept soldats accusés du meurtre de l'autochtone nasa **EDWIN LEGARDA**, qui s'est déroulée en deux temps (janvier et mai/juin 2010) et à laquelle ont participé trois représentants d'ASFC. Cette mission d'observation a permis à ASFC d'analyser en profondeur la nouvelle procédure pénale colombienne et d'en identifier les forces et les lacunes;
- Rédaction et dépôt en août 2010 auprès de la Cour suprême de Colombie d'un mémoire amicus curiae visant à présenter au tribunal une argumentation, issue du droit pénal international, sur la responsabilité pénale indirecte pouvant être imputée à un individu en lien avec la perpétration d'un acte criminel par une structure criminelle organisée. ASFC estime cette théorie applicable aux faits à l'origine du procès de **JORGE NOGUERA COTES**, l'ex-directeur du DAS accusé notamment d'homicide et d'association de malfaiteurs. Le procès est toujours en cours, et ASFC continue de s'y intéresser de près.
- la présentation à la Rapporteuse spéciale de l'ONU sur l'indépendance des juges et des avocats, à l'occasion de sa visite en Colombie en décembre 2009, d'un rapport faisant état des menaces à l'endroit des avocats défenseurs des droits humains;
- une conférence sur la situation des défenseurs des droits humains en décembre 2009 à Bogotá, à laquelle prirent part une soixantaine de participants ayant été impliqués dans l'une ou l'autre des activités conduites dans le cadre du projet.
- Préparation et tenue du 23 au 28 août 2010 de la 2ème mission internationale d'observation de la situation de la défense des droits humains, qui a réuni 56 participants de 13 pays, dont 12 Canadiens (y compris 6 délégués d'ASFC). La mission s'est déployée dans 8 régions du pays pour y rencontrer des victimes, des avocats qui les représentent, des autorités locales et nationales, dont le Vice-président **ANGELINO GARZÓN**.
- l'organisation en novembre 2009 de la réunion annuelle du Réseau juridique de l'Organisation nationale autochtone de Colombie, en présence de délégués d'ASFC experts en droit autochtone;
- la participation au dialogue entre la société civile et les autorités civiles et judiciaires, dont le conseiller principal de la Vice-présidence en matière de droits humains, **M. CARLOS FRANCO**;
- des démarches auprès du Barreau du Québec (Comité des droits de la personne), du Barreau du Haut-Canada (BHC) et de l'Association du Barreau canadien afin que

ces organisations émettent des déclarations en faveur du travail des avocats colombiens défenseurs des droits humains. Le 4 février 2010, le BHC a rendu public une déclaration d'appui. Nous espérons une position officielle d'appui du Barreau du Québec;

- l'organisation en avril 2010, dans le cadre de la visite au Canada de Maître **YESSIKA HOYOS** du CAJAR, de réunions de travail à Montréal avec le Comité des droits de la personne du Barreau du Québec et des organisations syndicales dans le but de sensibiliser ces institutions aux dangers auxquels les avocats colombiens sont confrontés et étudier la possibilité qu'elles leur offrent un appui concret;
- sur le plan de la sensibilisation du public : de nombreuses contributions au blogue d'ASFC, qui ont permis aux membres et au public de suivre régulièrement les avancées du projet et la situation des droits humains en Colombie; publication de 8 communiqués de presse, lesquels furent relayés sur les sites de l'ACADEUM et du CAJAR; publication d'une lettre ouverte dans l'édition du 4 juin 2010 du Devoir portant sur les tenants et aboutissants de l'ouverture éventuelle d'une enquête de la CPI en Colombie; parution d'un article dans le Journal du Barreau, en septembre 2009 à l'occasion de la tournée au Canada de Maître **DORA LUCY ARIAS**, expliquant la nature des menaces pesant sur les avocats défenseurs des droits humains dans ce pays.

Résultats

- Le verdict du procès **LEGARDA**, pour lequel ASFC a agi comme observateur, est tombé le 11 juin 2010, et six des sept accusés ont été déclarés coupables. Leur peine a été fixée le 10 septembre 2010 à 40 ans de prison. En dépit de certains problèmes liés à l'administration de la preuve, les droits des parties à un procès juste et équitable ont été globalement respectés. Le rapport d'observation est en cours d'élaboration;
- La capacité de nos organisations partenaires d'accomplir leur mission a été renforcée grâce à l'appui d'ASFC. Le projet a permis à des avocats du CAJAR de se consacrer à temps plein à la défense des victimes et des groupes vulnérables. Ces derniers ont pu se déplacer auprès des victimes dans les différentes régions où elles se trouvent, documenter les cas de violations graves des droits humains dans le but que les responsables soient sanctionnés et que les droits des victimes à la vérité, la justice et une réparation adéquate soient effectivement mis en œuvre.
- L'avancement de 11 dossiers judiciaires menés par les avocats du CAJAR. Ce travail de représentation a notamment entraîné les résultats suivants :

- La mise en œuvre des mesures provisoires et conservatoires décrétées par la Commission et la Cour interaméricaines des droits humains en faveur de membres des communautés autochtones visées par le projet a fait l'objet d'un suivi permanent de la part des représentants du CAJAR : dépôt de rapports aux instances ayant intimé au gouvernement colombien de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la protection de ces groupes ou individus, tenue de réunions de suivi avec les autorités compétentes, etc.
- À la suite de la présentation par le CAJAR d'une requête visant à éviter que la justice militaire – qui ne garantit pas le respect des droits humains des victimes – ne se saisisse d'une affaire portant sur la mort en septembre 2006 du mineur autochtone **WILDER FABIAN HURTADO** au cours d'un bombardement ayant touché son village, la Direction des poursuites pénales du département du Cauca a annoncé le 9 février 2010 que le dossier serait remis entre les mains de la justice pénale ordinaire du district de Silva (Cauca).
- En janvier 2010, le CAJAR a obtenu du Procureur général qu'il adopte des mesures de protection spécifiques pour les victimes et témoins de la mort d'**HERVIN TORRES**, un jeune homme abattu dans le contexte du scandale dit des «falsos positivos», ces jeunes que l'on a trompés afin de les assassiner et les faire passer pour des ennemis morts au combat. Le Procureur général a annoncé en mars 2010 que des accusations seraient portées contre les militaires soupçonnés d'être responsables de ce décès.
- La Cour interaméricaine a donné raison à nos partenaires du CAJAR dans des causes très médiatisées, dont celle du meurtre en 1994 du chef de l'Unión patriótica (parti de gauche), **MANUEL CEPEDA**, jugeant dans ce cas que l'État colombien avait failli à son devoir de mener une enquête diligente sur ce crime.

- Entre janvier 2009 et juin 2010, pas moins de 560 membres des communautés autochtones visées par le projet ont été formés au cours des 13 ateliers organisés conjointement par le CAJAR, l'ONIC et ASFC pendant cette période. Par ailleurs, 351 avocats et membres de la société civile ont pris part à l'un ou l'autre des 11 ateliers organisés conjointement par le CAJAR, l'ACADEUM et ASFC pendant cette période;
- L'ACADEUM dispose désormais d'un site Web (www.acadeum.org) et le CAJAR et l'ONIC ont pu améliorer les leurs grâce au soutien d'ASFC.

Promotion du système de la Cour pénale internationale en Colombie

Las normas de protección de derechos humanos

DECLARACIÓN AMERICANA DE LOS DERECHOS Y DEBERES DEL HOMBRE
CONVENCIÓN AMERICANA SOBRE DERECHOS HUMANOS
PROTOCOLO ADICIONAL A LA CONVENCIÓN AMERICANA EN MATERIA DE DERECHOS Y CULTURALES "PROTOCOLO DE SAN SALVADOR"
CONVENCIÓN AMERICANA SOBRE DERECHOS HUMANOS RELATIVA A LA MUERTE
CONVENCIÓN AMERICANA PARA PREVENIR Y SANCIONAR LA TORTURA
CONVENCIÓN AMERICANA SOBRE DESAPARICIÓN FORZADA DE PERSONAS
CONVENCIÓN AMERICANA PARA PREVENIR, SANCIONAR Y ERRADICAR LA TRAFICACIÓN DE MUJERES, "CONVENCIÓN DE BELÉM DO PARA"
CONVENCIÓN AMERICANA PARA LA ELIMINACIÓN DE TODAS LAS FORMAS DE DISCRIMINACIÓN CONTRA LAS PERSONAS CON DISCAPACIDAD
DECLARACIÓN DE LOS ESTADOS AMERICANOS SOBRE LA LIBERTAD DE EXPRESIÓN

Contexte

Cinq ans après l'entrée en vigueur de la Loi 975, le processus de démobilisation des paramilitaires dit de « Justice et Paix » se solde par une seule condamnation d'un responsable de violations des droits humains, une illustration parmi tant d'autres des déficiences importantes qui le vicient. Les victimes, qui doutent de plus en plus que justice sera faite et qu'on leur reconnaitra des mesures de réparation proportionnelles aux dommages qu'elles ont subis, font preuve d'un désintérêt croissant envers ce processus. Des voix s'élèvent en conséquence pour exhorter la Cour pénale internationale (CPI) à ouvrir une enquête sur la Colombie.

La Colombie a ratifié en 2002 le Statut de Rome créant la CPI tout en se prévalant de la possibilité, prévue à l'article 124 du Statut, d'en suspendre l'application pour une période maximale de sept ans en ce qui a trait aux crimes de guerre. – Depuis, le Procureur de la CPI, monsieur **LUIS MORENO OCAMPO**, a visité deux fois la Colombie et a indiqué que son Bureau surveillait les procédures judiciaires internes en cours visant à sanctionner les principaux responsables des crimes internationaux pouvant relever de la juridiction de la CPI.

Le CAJAR et la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) à laquelle il est affilié ont, depuis le début du processus « Justice et Paix » en 2005, présenté au Bureau du Procureur plusieurs communications faisant état d'un défaut de mener des enquêtes diligentes et de poursuivre devant la justice colombienne des individus soupçonnés d'avoir commandité des crimes très graves, sans pour autant que le Procureur ne décide d'y donner suite.

Considérant le rôle que la CPI pourrait jouer pour combattre l'impunité en Colombie, ASFC s'est joint à ASF Belgique afin de répondre à un appel de propositions lancé par la Commission européenne en vue de l'obtention d'un financement permettant d'œuvrer au renforcement des liens entre la société civile et la CPI. La Commission européenne a approuvé cette proposition de projet, qui sera réalisé sur une période de deux ans à partir de l'automne 2010 dans six principaux pays, soit l'Ouganda, le Burundi, la République démocratique du Congo, le Timor oriental, le Népal et la Colombie. ASFC sera responsable des activités dans ce dernier pays alors qu'ASF Belgique coordonnera le projet et en sera le maître d'œuvre dans les autres pays.

Partenaires

Bien qu'ASFC soit appelé à agir en tant que principal agent d'exécution du projet en Colombie, nous pourrions compter sur le soutien actif de l'ACADEUM et de ses membres dans les différentes régions d'intervention.

Par ailleurs, le CAJAR, qui fut à l'origine de la fondation de l'ACADEUM et dont la plupart des membres participent activement au travail de cette dernière, sera associé au travail visant à convaincre la CPI que (i) la Colombie ne respecte pas son obligation d'enquêter, poursuivre et sanctionner les responsables de crimes internationaux sur son territoire, et (ii) qu'elle est compétente pour ouvrir une enquête sur des individus dont la responsabilité pénale est étayée par des informations crédibles.

Réalisation et perspectives

Depuis l'annonce de la décision de la Commission européenne, en avril 2010, ASFC, ASF Belgique et les partenaires colombiens ont œuvré à définir plus clairement les activités qui devront être réalisées pendant les deux années de réalisation de ce projet, les ressources qui seront nécessaires pour les mener à bien ainsi que la stratégie à adopter en vue de convaincre la CPI de l'insuffisance des efforts déployés par l'État colombien en matière de lutte contre l'impunité. Ces discussions ont notamment eu lieu en marge de la Conférence de révision du Statut de Rome qui s'est tenue à Kampala (Ouganda), à laquelle une représentante d'ASFC experte en la matière a pris part.



Renforcement de la représentation légale en matière de litige stratégique de droit humains au Guatemala

Contexte

De 1960 à 1996, le pays a connu un conflit armé interne au cours duquel ont été commises de graves violations des droits (massacres, assassinats, déplacements forcés, disparitions forcées, torture, violence sexuelle, etc.).

Malgré la signature de l'accord de paix de 1996, le Guatemala est un des pays officiellement en paix les plus violents du monde avec un taux de 48 homicides par 100 000 habitants. Les phénomènes des exécutions extrajudiciaires avec la participation directe ou indirecte des agents de l'État, des morts en détention, du «nettoyage social» et de la violence généralisée par des groupes criminalisés dont les trafiquants de drogue et les groupes clandestins « de sécurité », sont courants.

La situation des défenseurs des droits humains est particulièrement alarmante compte tenu du nombre et de la nature des attaques contre leur intégrité physique. Le nombre d'attaques contre eux a de fait doublé entre 2002 et 2007, avec une attaque à tous les deux jours, incluant le meurtre de 50 d'entre eux pendant cette période. En 2007, 30% des attaques étaient dirigées contre les défenseurs des droits humains travaillant dans le domaine de la justice et du droit à la vérité. Les avocats du ministère public, des victimes et de la défense (dont ceux de la défense publique) sont ainsi eux-mêmes victimes de harcèlement, de menaces et d'attaques en raison de l'exercice de leur profession, surtout lorsqu'ils agissent dans des litiges de haut niveau.

Une autre forme d'attaque est la criminalisation des défenseurs des droits humains, ceux-ci étant abusivement accusés de crimes tels que le terrorisme, les activités contre la sécurité de la nation ou le vol. Alors que l'impunité pour les attaques contre les défenseurs des droits humains est presque totale, paradoxalement, lorsque les victimes sont transformées en accusées par ce processus de criminalisation, les jugements de condamnation sont obtenus avec une étonnante rapidité.

Le Guatemala continue donc d'affronter une situation difficile dans plusieurs domaines, au premier chef celui de la justice.

Le système de justice est atteint de graves déficiences provenant principalement de facteurs structurels et de la violence contre les opérateurs de la justice, ce qui contribue à un climat généralisé d'impunité qui touche non seulement les crimes commis durant le conflit armé mais également ceux du présent.

L'impunité généralisée autant pour les cas du passé que pour les cas actuels résulte entre autres de problèmes d'accès à la justice notamment pour les groupes vulnérables tels que les communautés autochtones, les femmes et les démunis; de manque d'indépendance et d'impartialité du pouvoir

judiciaire; de manque de formation des opérateurs de la justice et de pénétration du monde criminalisé au sein de l'appareil judiciaire.

En ce qui concerne de manière plus particulière l'accès à la justice et à la représentation légale, les organisations de la société civile, qui sont responsables d'une grande partie des initiatives des dernières années visant à mettre fin à l'impunité par des actions judiciaires, déplorent la pénurie d'avocats compétents, disponibles et disposés à représenter en cour les victimes de violations de droits humains et les organisations qui agissent pour eux, ou à défendre les personnes accusées, notamment les défenseurs de droits humains qui subissent le processus de « criminalisation » précédemment mentionné. Cette situation est particulièrement préoccupante dans un contexte où le litige des cas emblématiques de violations des droits humains est au centre de la vie politique et juridique du pays.

Objectifs du projet

L'objectif du projet est de renforcer l'accès des organisations de la société civile et des groupes vulnérables, notamment les victimes, à une représentation légale qualifiée pour le litige stratégique de cas emblématiques de violations de droits humains actuelles ou reliés au conflit armé au Guatemala.

L'impact visé est de contribuer à ce que les cas emblématiques puissent de fait être avancés en cour et conduire à la création d'une jurisprudence afin de réduire l'impunité pour les violations des droits humains contemporaines et celles du conflit armé:

- Favoriser le développement d'un cabinet d'avocats guatémaltèques spécialisés en litige stratégique de droits humains.
- Accroître la capacité légale des organisations de la société civile pour agir judiciairement en matière de litige stratégique.
- Aider à la documentation et au partage au Guatemala des bonnes pratiques nationales et internationales en matière de litige stratégique.
- Favoriser le regroupement en association des avocats guatémaltèques défenseurs des droits humains afin qu'ils soient mieux outillés, partagent leur expérience en matière de litige stratégique et puissent exercer leur profession librement et de façon plus sécuritaire.

Partenaires

Le principal partenaire du projet est le Cabinet d'avocats de droits humains du Guatemala (Bufete de abogados de derechos humanos de Guatemala).

Le projet appuie également les initiatives judiciaires de l'Asociación Bufete jurídico popular de Rabinal, du Centro para la acción legal en derechos humanos (CALDH), de l'Unidad de protección de defensoras y defensores de derechos humanos (UDEFEFUGUA), de l'Asociación de abogados mayas, et de l'Instituto de estudios comparados en ciencias penales de Guatemala (ICCPG) toutes des organisations de défense des droits humains parmi les plus réputées au Guatemala.

La réalisation du projet est rendue possible grâce au soutien financier du Ministère des affaires étrangères et du commerce international (MAECI) du Canada.

Activités réalisées

- Mission de démarrage du projet et tournée des organisations de la société civile du, 7 au 20 mars 2010.
- Élaboration avec notre partenaire principal d'un plan de travail pour le développement du cabinet d'avocats spécialisés en droits humains et signature d'un protocole d'entente et de contribution. Le plan prévoit notamment : le déménagement dans les locaux appropriés et l'achat de matériel (ordinateurs, meubles, etc.), l'embauche et le maintien du personnel, les frais de fonctionnement de bureau, les missions d'étudiants en droit et d'avocats canadiens de droits humains, la création d'un programme de stage pour les étudiants en droit guatémaltèques au cabinet (en collaboration avec une ou des universités guatémaltèques), l'appui au réseautage du cabinet, l'échange d'expérience entre le cabinet et le CAJAR en Colombie, la formation continue pour les membres du cabinet et des avocats stagiaires, la préparation d'interventions ponctuelles, par exemple la préparation et le dépôt d'argumentaires juridiques dans des dossiers judiciaires (amicus curiae).
- Appui matériel, technique et de fonctionnement à la mise sur pied du Cabinet d'avocat des droits humains du Guatemala (juin 2010)
- Déploiement de coopérants volontaires canadiens pour appuyer et renforcer le cabinet d'avocats de droits humains. Un premier mandat avec une étudiante en droit (deux mois, mai-juillet 2010) et le deuxième avec une avocate de droits humains canadienne (six semaines, juillet-août 2010).
- Appui au réseautage du cabinet afin que trois avocats et trois assistantes s'y joignent (juin-août 2010)

- Observation de procès auprès des organisations de la société civile dans les cas de Choatalum (17 mars 2010) et de Dos Erres (juin, juillet, août, septembre 2010).
- Échange d'expérience entre le cabinet d'avocats guatémaltèques et notre principal partenaire en Colombie grâce à la participation d'un avocat du cabinet à la mission internationale d'observation en Colombie (août 2010).
- Mise en marche de la collaboration d'ASFC avec la Clinique de droit international pénal et humanitaire de l'Université Laval pour renforcer le travail de recherche du cabinet d'avocats guatémaltèques de droits humains sur des sujets comme le génocide, la paternité intellectuelle de crimes graves et la disparition forcée.
- Mise en marche d'un programme de stages au sein du cabinet d'avocats de droits humains pour les étudiants en droit de l'Université Landívar de Ciudad Guatemala. Les premiers étudiants en droit devraient commencer leur stage au cabinet en octobre de cette année.
- La création d'un fonds d'aide pour l'appui juridique et judiciaire aux organisations de la société civile dans des dossiers de litige stratégique. Pour la première année du projet, ASFC a sélectionné cinq projets qu'il appuiera à hauteur maximale de 25 000 \$ par projet :
 - Projet de l'Unité de protection des défenseurs des droits humains (UDEFEFUGUA) : suivi du cas spécifique d'un défenseur de droits humains qui a été abusivement incriminé et réalisation d'une vidéo de sensibilisation qui racontera l'expérience de défense des défenseurs des droits humains.
 - Projet du Cabinet juridique populaire de Rabinal relativement à deux cas qui seront présentés à la Commission interaméricaine des droits de l'Homme.
 - Projet du Centre pour l'action légale en droits humains (CALDH) visant la réalisation d'une étude sur le rôle, la structure et la chaîne de commandement des militaires afin de l'utiliser en cour dans des cas relatifs aux accusations de génocide.
 - Projet de l'Association des avocats Mayas qui intervient relativement à deux cas de violation des droits fondamentaux de communautés autochtones.
 - Projet de l'Institut d'études comparées en sciences pénales du Guatemala (ICCPG) relativement au cas d'une femme violente qui sera présenté devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

Le fonds d'aide est l'un des moyens d'accroître la capacité légale des organisations de la société civile pour agir judiciairement en matière de litige stratégique. ASFC s'est également entendu avec les organisations locales rencontrées afin de mettre à leur disposition les services suivants : l'appui juridique technique (stage d'étudiants en droit, d'avocats ou experts canadiens, internationaux ou guatémaltèques); la formation; la rédaction de mémoires, guides ou études; la préparation d'argumentations juridiques pour des dossiers judiciaires particuliers; l'accompagnement international, notamment pour l'observation de procès ou lorsque des avocats défenseurs des droits humains sont menacés.

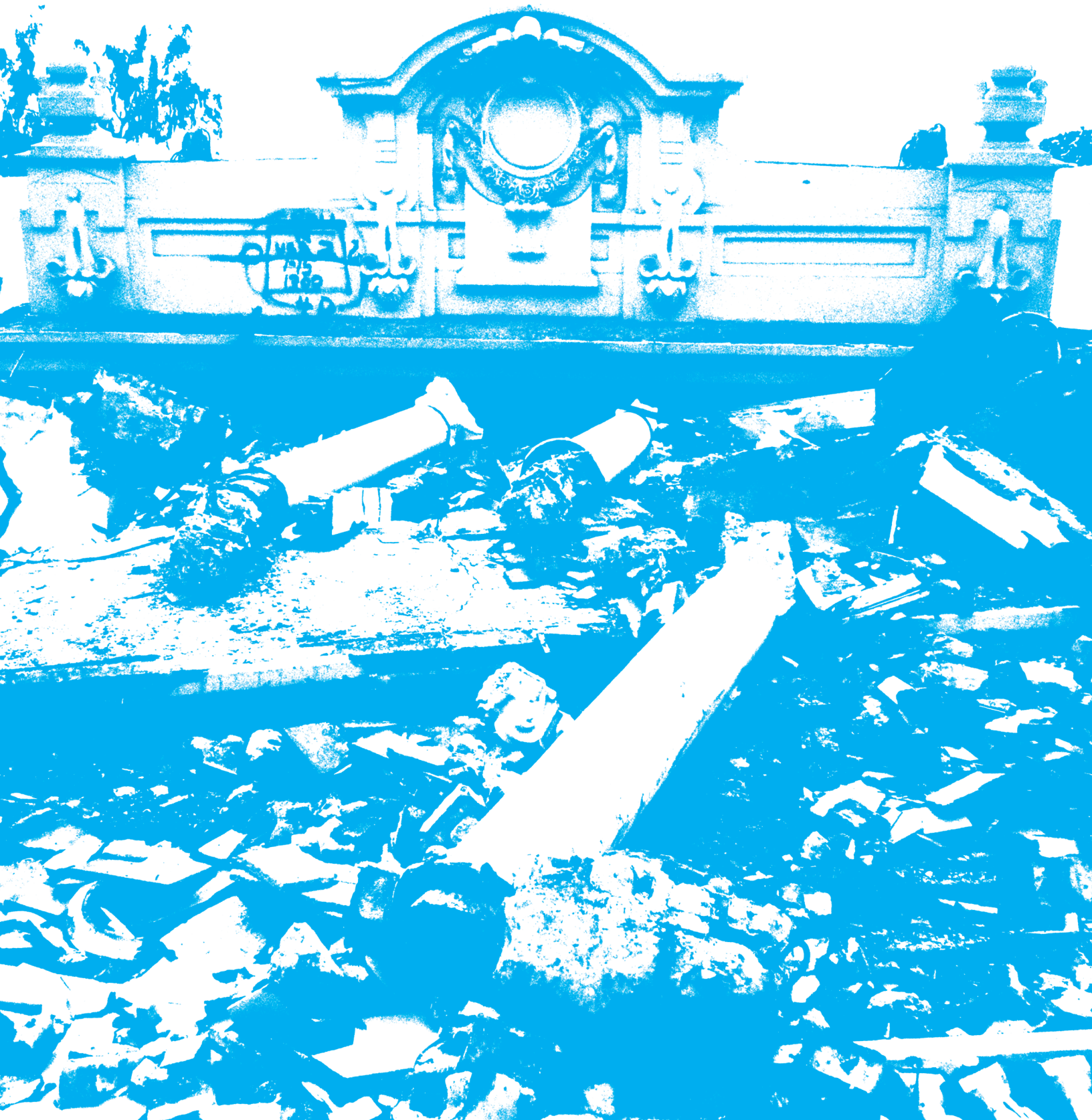
- Création d'un comité d'une quinzaine de volontaires canadiens pour le programme d'accompagnement de cas emblématiques de litige stratégique au Guatemala.

Résultats

- Le cabinet d'avocats guatémaltèques spécialisés en litige stratégique de droits humains a été mis sur pied au mois de juin 2010 à partir du cabinet de Maître **EDGAR FERNANDO PÉREZ ARCHILA**, un avocat reconnu comme étant parmi les plus expérimentés en matière de litige stratégique au pays. Le cabinet compte déjà sur les services de trois avocats et de trois assistants juridiques, un résultat inespéré si tôt dans le projet.
- Réaménagement du cabinet d'avocats au centre-ville historique de Ciudad Guatemala où les avocats peuvent recevoir les victimes dans des conditions appropriées.
- Renforcement de la méthodologie et de la systématisation du travail de litige du cabinet d'avocats, notamment par l'installation, par des coopérants volontaires d'ASFC, d'un nouveau système de classification des éléments de preuve qui seront présentés devant les tribunaux.
- Les avocats du cabinet se consacrent à temps complet à la représentation légale de groupes vulnérables, devant les instances nationales et internationales, dans au moins 17 dossiers de litige de graves violations de droits humains relatives au conflit armé ou à la criminalité contemporaine.
- Dans le cas du massacre de Dos Erres, le Cabinet d'avocats de droits humains du Guatemala, qui représente des victimes, a obtenu une victoire importante en cour le 4 septembre 2010. Le tribunal de première instance du Guatemala a en effet décidé d'ouvrir officiellement la procédure afin que trois militaires soient jugés pour leur responsabilité alléguée au massacre. Ce dossier était bloqué depuis 1994 malgré une décision de 2009 de la Cour interaméricaine des droits de l'homme qui ordonnait au Guatemala d'investiguer les faits et de juger les responsables. L'ouverture de ce procès constitue un point tournant de l'histoire des droits humains au Guatemala.

Le cabinet compte déjà sur les services de trois avocats et de trois assistants juridiques, un résultat inespéré si tôt dans le projet.

Justice de première ligne d'urgence et de transition en Haïti



Contexte

Un projet développé en réponse à l'urgence

Le portrait que nous dressions l'an dernier à la même date faisait état des lacunes majeures du système de justice haïtien. ASFC s'apprêtait alors à déposer une demande de subvention pour la mise en œuvre d'un projet pilote de renforcement de la chaîne pénale visant à mettre fin à des situations de détention provisoire abusive dans les juridictions de Croix-des-Bouquets et de Port-au-Prince. Ce projet venait d'être approuvé quand la tragédie du 12 janvier 2010 s'est abattue sur le pays.

Le jour même du tremblement de terre et les jours qui ont suivi, l'équipe d'ASFC s'est mise en mode urgence et s'est démenée pour entrer en contact avec ses partenaires et réseaux haïtiens qu'elle pouvait rejoindre afin de s'enquérir de l'état de chacun mais aussi de déterminer sans tarder si l'appui d'ASFC pouvait être pertinent et si oui, dans quelle mesure. Après avoir identifié des besoins immédiats notamment en réponse à l'appel pressant du Barreau de Port-au-Prince et d'autres acteurs de la justice haïtienne, nous avons produit, dès le 18 janvier 2010, un concept de projet de justice de première ligne.

Témoignant de la solidarité et de la générosité de ses membres, le Barreau du Québec a alors fait un don important à ASFC, don qui a permis notamment l'envoi quasi immédiat d'une mission de deux personnes dès le mois de février. Le principal objectif de cette mission exploratoire était d'évaluer la faisabilité du concept de projet, de l'adapter et de le développer en fonction des besoins des intervenants locaux et internationaux en Haïti, d'identifier les partenariats possibles et de définir la stratégie à mettre en œuvre. À l'issue de cette mission, l'équipe d'ASFC s'est attelée à l'élaboration du projet qui a officiellement démarré le 23 mars 2010.

L'état de la justice

Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a détruit la plupart des infrastructures de la justice à Port-au-Prince et dans les autres zones affectées. Il a causé la mort ou la disparition de certains acteurs clés de la justice en Haïti. Centralisées à Port-au-Prince, les bases du système de justice, déjà très déficient, en ont grandement été affectées.

La précarité de la population haïtienne s'est accrue avec des besoins alimentaires et sanitaires représentant un défi gigantesque pour le pays. Par ailleurs, en raison de la catastrophe, un grand nombre de personnes sinistrées ont perdu leur habitation, mais aussi leurs documents d'identité – lorsqu'ils en avaient – et les documents légaux et administratifs attestant de leurs droits (titres de propriété, d'exploitation de terre, documents familiaux, documents de travail, etc.).

Les sinistrés sont confrontés à des situations qui posent de grands défis dans toutes les sphères du droit privé et du droit public, et pour le système de justice : application des règles de l'absence, preuve de décès, perte de documents, héritage, conflits contractuels et cas de force majeure, etc. Dans les camps temporaires où vivent actuellement 1,2 millions de personnes déplacées, les problèmes de droit civil et pénal sont particulièrement nombreux. Les abus de droit à l'égard des personnes les plus vulnérables, principalement les femmes, les enfants et les handicapés, se sont aussi accrues.

Le nombre de problèmes juridiques et de litiges concernant les sinistrés, et les familles et héritiers des 200 à 300 000 morts, va donc vraisemblablement exploser principalement en matière de droit de propriété, de droit de la famille, de droit des successions, de droit des contrats, de droits civils et politiques, mais aussi économiques et sociaux, etc. Alors que l'accès à la justice, déjà problématique avant le tremblement de terre, a été réduit très substantiellement par ce dernier, les besoins de conseil, d'orientation et de représentation juridique ont été accrues de manière exponentielle. Une action rapide et flexible pour assurer un minimum de sécurité juridique aux personnes sinistrées est fondamentale.

Dans ce contexte, le rétablissement d'une justice post-catastrophe est une condition essentielle au succès des efforts de reconstruction de l'État haïtien. Le sentiment d'impunité et l'absence d'espoir en la justice peuvent mener à plus de désordre et à une dégradation de la stabilité et de la légitimité nécessaires au relèvement des institutions haïtiennes.

Le projet élaboré à la lumière des besoins identifiés par les différents acteurs de la justice s'inscrit aussi dans le cadre du Plan de travail du Ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour le relèvement post-crise qui a été diffusé en mars 2010 dans le but de rétablir le système de justice haïtien. ASFC est d'ailleurs identifié comme un partenaire envisagé pour certaines des activités prévues par le Ministère.

Objectifs du projet

Établir des mesures d'urgence en matière de justice de proximité afin de contribuer à :

- restaurer les fondements d'un système fonctionnel donnant aux justiciables, en particulier les plus vulnérables et les victimes du tremblement de terre du 12 janvier 2010, accès à la justice et à la représentation légale;
- mettre en place des bases de reconstruction, et éventuellement d'une réforme, du système de justice haïtien.

Cet objectif sera poursuivi par la mise en place de centres de justice de proximité, notamment dans ou autour des camps de déplacés, lesquels permettront aux populations ciblées d'y recevoir des conseils juridiques et de profiter de modes alternatifs de règlement des conflits (médiation, conciliation, arbitrage).

Les groupes ciblés par le projet sont les populations sinistrées ou vulnérables, les avocats, juges et autres acteurs de la justice de même que les organisations de la société civile actives en matière de droits humains.

Partenaires

ASFC bénéficiera, pour la mise en œuvre de ce projet, de la collaboration active d'ASF Belgique, qui dispose d'une longue expérience en matière de centres de justice (boutiques de droit) et de justice de proximité (justice foraine) dans des contextes post-conflit ou post-catastrophe, notamment dans la région des Grands lacs de l'Afrique.

En Haïti, notre premier partenaire est le Barreau de Port-au-Prince, avec qui un protocole d'entente a été conclu en mai 2010. Un autre protocole a été conclu avec le Mouvement des femmes pour l'éducation et le développement (MOUFHED). Les autres partenaires pressentis sont : l'École de la Magistrature d'Haïti (EMA), la Fédération des barreaux d'Haïti, différentes organisations de la société civile spécialisées dans la promotion et la défense des droits humains ou des droits des femmes et éventuellement certaines structures gouvernementales nationales ou municipales.

Au Canada, nos partenaires financiers sont le Ministère des affaires étrangères et du commerce international (MAECI) du Canada, le Barreau du Québec et le public en général qui a répondu généreusement à l'appel de contributions lancé par ASFC et le Barreau du Québec. Aux fins de la programmation, nous développons des liens avec plusieurs réseaux, notamment, l'Association du barreau canadien, différents barreaux régionaux, les groupes universitaires, les regroupements de magistrats, les membres de la diaspora haïtienne, etc.

Activités réalisées

Le tremblement de terre survenu le 12 janvier 2010 a fait en sorte que le projet qui venait d'être approuvé, portant sur le problème de la détention préventive abusive, a été suspendu. La formulation et la mise sur pied d'un nouveau projet d'urgence a alors accaparé l'équipe. Depuis son approbation, nous avons déployé beaucoup d'énergie pour le démarrage et la mise en œuvre de ce projet. La situation en Haïti pose des défis logistiques majeurs et la mise en place des infrastructures nécessaires au démarrage du projet est d'une rare complexité.

Toutefois, moins de six mois après l'approbation du projet, plusieurs activités ont déjà été réalisées :

- Mission exploratoire en Haïti pour l'élaboration d'un projet pilote de renforcement de la chaîne pénale visant à mettre fin à des situations de détention provisoire abusive, 20 au 30 septembre 2009. Cette mission nous a permis d'actualiser notre analyse des enjeux de la justice et de consolider nos relations avec les principaux acteurs du milieu, ce qui a contribué à jeter les bases du projet en cours. Mission exploratoire pour l'élaboration du projet de justice de première ligne (15 février au 6 mars 2010);
- Organisation d'une rencontre d'information et de consultation avec la communauté juridique québécoise au Barreau du Québec à Montréal (15 avril 2010).
- Mission de démarrage en Haïti (20 avril au 11 mai 2010).
- Signature d'un protocole d'entente avec le Barreau de Port-au-Prince et démarrage des services d'assistance légale appuyés par ASFC, 11 mai 2010.
- Participation active d'ASFC aux efforts de coordination des acteurs nationaux et internationaux de la justice en Haïti, avril-mai 2010.
- Délégation par ASFC d'une juge haïtienne à l'Université Pepperdine en Californie pour une formation d'une semaine sur les modes alternatifs de règlement des conflits.
- Signature d'un protocole d'entente avec le Mouvement des femmes haïtiennes pour l'éducation et le développement (MOUFHED) et démarrage d'une étude de besoins relatifs aux problèmes de justice rencontrés par les sinistrés, 6 août 2010
- Participation à plusieurs conférences et rencontres internationales afin d'assurer la coordination des efforts : Conférence de Washington à laquelle participaient différents acteurs de la justice aux États-Unis et au Canada et sur la scène internationale (18 et 19 mars 2010),

rencontre pancanadienne au Commissariat à la magistrature à Ottawa portant sur l'appui au système de justice haïtien (17 mai 2010), conférence de l'International Legal Assistance Consortium (ILAC) à Paris le 15 juin 2010, rencontres avec ASF Belgique à Bruxelles du 16 au 30 juin, assemblée annuelle de l'Association du Barreau canadien à Niagara Falls le 15 août 2010, assemblée mondiale de CIVICUS à Montréal, rencontre avec la haute direction du Barreau du Québec à l'occasion du passage à Montréal du Bâtonnier de Port au Prince (25 août 2010).

- Ouverture du bureau d'ASFC à Port-au-Prince (1er septembre 2010).
- Mission canado-haïtienne d'élaboration de la formation sur les procédures à suivre dans les centres de justice (31 août au 7 septembre 2010).

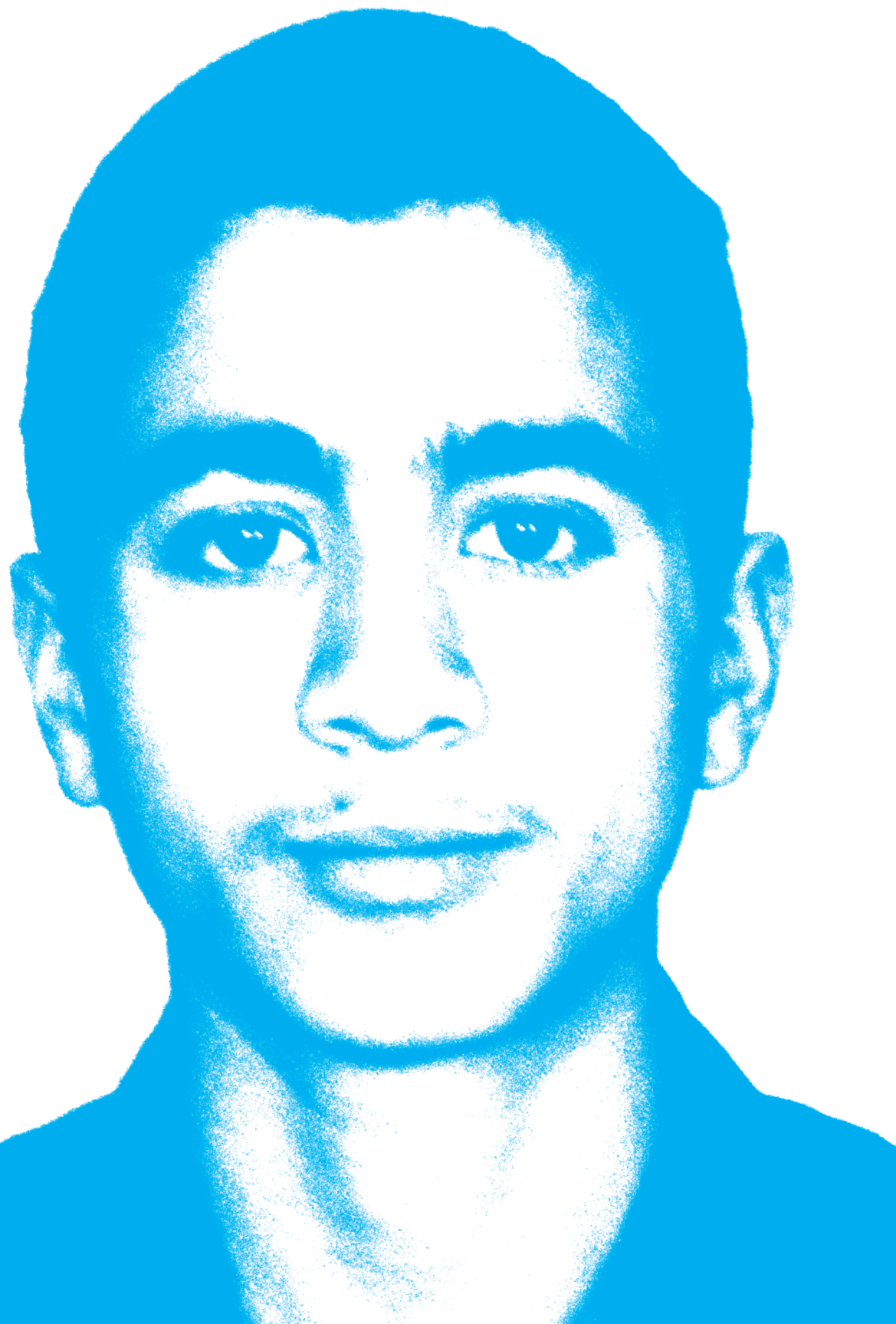
Résultats

Il est trop tôt pour témoigner de services significatifs à la population sinistrée par le biais des centres de justice de proximité d'ASFC, dont le premier devrait ouvrir sous peu. Cependant, l'appui offert par ASFC au programme élargi d'assistance légale du Barreau de Port-au-Prince permet déjà de faire état de résultats concrets.

De fait, 162 prévenus ont bénéficié des services d'aide juridique du Barreau de Port-au-Prince appuyés par ASFC. En matière de certificats de décès, 128 demandes d'assistance ont été reçues et sont traitées. Au moment d'écrire ces lignes, 68 actes de décès ont été émis.

ASFC a de même activement participé à la rédaction d'un protocole multipartite pour l'harmonisation du système d'assistance légale en Haïti en collaboration avec la MINUSTAH, le PNUD, l'ONG américaine Projustice, l'International Legal Assistance Consortium (ILAC) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), lequel a été présenté au ministre de la Justice pour commentaires et approbation.

**162 prévenus
ont bénéficié
des services
d'aide juridique
du Barreau
de Port-au-Prince
appuyés par ASFC**



Contexte

OMAR KHADR est un citoyen canadien qui a été capturé en 2002 par l'armée des États-Unis au cours d'un combat en Afghanistan. Ayant alors 15 ans, il était un enfant en vertu du droit international. Détenu à Guantánamo depuis huit ans, **OMAR KHADR** aurait été victime de traitements abusifs, dont des allégations de torture. Privé du droit à un procès équitable, il est soumis à Guantánamo à ce que nous sommes malheureusement forcés de qualifier de parodie de justice.

La promotion de l'État de droit est au cœur de la mission d'ASFC. Guidée tant par l'importance du respect des garanties judiciaires minimales que des obligations du Canada en matière de respect des droits humains, l'action de l'organisation amorcée en 2008 en faveur du rapatriement d'**OMAR KHADR** s'est poursuivie cette année.

Objectifs

- Favoriser le rapatriement au Canada d'**OMAR KHADR** afin que son dossier soit traité au Canada par des instances compétentes, indépendantes et impartiales;
- S'assurer qu'**OMAR KHADR** bénéficie d'un procès juste et équitable et, à défaut, témoigner des entorses aux standards nationaux et internationaux applicables;
- Veiller au respect par le Canada de l'État de droit et de ses obligations internes et internationales, notamment celle de respecter les droits fondamentaux d'**OMAR KHADR** et de lui donner réparation en cas de violation de ceux-ci;
- De manière générale, contribuer au débat juridique et à l'information du public.

Partenaires

ASFC compte depuis 2008 sur l'appui indéfectible du Groupe d'étude en droits et libertés de la Faculté de droit de l'Université Laval (GEDEL) dans la préparation et la mise en œuvre de ses interventions relatives au dossier **OMAR KHADR**. En 2009-2010, le Barreau du Québec est devenu un partenaire important en décidant d'intervenir en Cour suprême du Canada avec ASFC et le GEDEL. Aux fins de cette intervention, les parties ont pu compter sur les services bénévoles d'une équipe chevronnée du cabinet McCarthy Tétrault.

Réalisations

L'implication d'ASFC dans le dossier d'**OMAR KHADR** s'est consolidée à l'automne 2009 alors qu'une coalition menée par ASFC et composée du Barreau du Québec et du Groupe d'étude en droits et libertés de la Faculté de droit de l'Université Laval (GEDEL) a été autorisée à agir en tant qu'intervenante devant la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Canada c. KHADR*. Les intervenants ont fait valoir dans le

mémoire que l'ordonnance de rapatriement d'**OMAR KHADR** était une réparation juste et convenable en vertu du droit canadien tel qu'interprété à la lumière du droit international.

Depuis son intervention devant la Cour suprême du Canada le 13 novembre 2009, ASFC a été fréquemment sollicité par les médias nationaux afin d'apporter un éclairage juridique sur les procédures menées dans l'affaire **OMAR KHADR** et ce, tant aux États-Unis qu'au Canada. Ces interventions fréquentes, dans la presse écrite comme dans les médias électroniques ont permis à ASFC de s'imposer comme une référence fiable et crédible d'information du public et de sensibiliser ce dernier sur l'importance du dossier pour l'ensemble des citoyens, notamment eu égard aux atteintes à la primauté du droit.

Résultats

- Le public canadien reste généralement alerté de la situation d'**OMAR KHADR** et de l'importance des principes qui sont violés.
- Bien que la Cour suprême du Canada n'ait pas ordonné le rapatriement d'**OMAR KHADR**, elle a néanmoins jugé très sévèrement la conduite du Canada, rendant une décision qui devrait faire jurisprudence.

La Cour suprême du Canada a en effet conclu que le Canada avait violé les droits garantis à **OMAR KHADR** par l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés lorsque des agents canadiens ont participé aux interrogatoires d'**OMAR KHADR** à Guantánamo tout en sachant qu'il avait été soumis à des traitements cruels et inhumains. La Cour a en conséquence ordonné au gouvernement canadien de prendre des mesures pour remédier à la violation. C'est sur la question de cette réparation et des suites à donner à la décision que le débat se continue – malheureusement – devant la Cour fédérale du Canada.

Du côté américain, malgré les critiques persistantes à l'endroit de la troisième mouture des commissions militaires, le procès d'**OMAR KHADR** a débuté le 12 août 2010 avant d'être ajourné en raison des problèmes de santé de son avocat militaire.

Perspectives 2010-2011

Désireuse de continuer à assumer pleinement son rôle d'analyste juridique de l'affaire **KHADR**, ASFC a initié les démarches auprès des autorités responsables des Commissions militaires américaines dans le but de se voir octroyer la permission d'assister au procès d'**OMAR KHADR**. L'obtention d'un statut d'observateur expert indépendant permettrait de contribuer aux débats de manière encore mieux informée.

Autres interventions

Mexique

Du 26 novembre au 4 décembre 2009, ASFC a pris part à une mission internationale d'observation des conditions d'exercice de la profession d'avocat dans deux États du sud du Mexique – Oaxaca et Guerrero – et de l'accès à la justice pour les populations autochtones de ces régions.

La délégation à laquelle a participé la représentante d'ASFC, qui était principalement composée d'avocat(e)s britanniques mais également de trois autres participants canadiens, dont une représentante de nos amis de Lawyers Rights Watch Canada, a pu s'entretenir avec plusieurs représentants d'organisations de la société civiles, des autorités civiles et militaires fédérales (y compris le Ministre de l'Intérieur) et locales, ainsi qu'avec des représentants d'organisations internationales basées au Mexique.

Au terme de cette visite, ASFC a participé au travail de rédaction du rapport de mission, sous la houlette du Bar Committee of England and Wales. Le rapport a fait l'objet d'un lancement le 15 juillet 2010 à la Chambre des Lords en présence de Santiago Aguirre, conseiller juridique au Centro de Derechos Humanos de la Montaña "Tlachinollan" (Centre des droits humains de Tlachinollan).

20ième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant

ASFC a participé à la mobilisation régionale réunissant plusieurs organisations de la région de Québec autour du 20ième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. Chaque organisation participante devait se faire le porte-étendard de l'un des droits protégé par la Convention. ASFC a choisi l'article 40 par lequel on reconnaît à un enfant suspecté d'avoir commis une infraction le droit à un traitement tenant compte de son âge et l'a illustré à l'aide du cas d'**OMAR KHADR**.

Autres activités d'information et de sensibilisation

Au cours de la période visée par le présent rapport, les membres de l'équipe d'ASFC ont participé à titre de conférenciers ou panélistes à plus de 20 conférences et ateliers sur différents thèmes reliés à sa mission fondamentale.

ASFC dispose d'un site Internet qui est actuellement en cours de refonte complète. Un blogue est lié à ce site et permet à ASFC de tenir ses membres et le public informé de manière régulière de ses projets et activités.

Les membres de l'équipe d'ASFC ont participé à titre de conférenciers ou panélistes à plus de 20 conférences et ateliers

PRÉSENTATION
D'ASF CANADA

Mission

ASFC est une ONG dont la mission est de soutenir la défense des droits des personnes les plus vulnérables dans des pays fragiles ou en crise par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation légale. ASFC contribue ainsi à :

- défendre et promouvoir les droits humains de même que le respect de la primauté du droit;
- lutter contre l'impunité;
- renforcer la sécurité et l'indépendance des avocats défenseurs des droits humains;
- favoriser la tenue de procès équitables;
- former les intervenants de la justice et les membres de la société civile.

La vision d'ASFC est « un monde où les droits humains et les libertés fondamentales tels que définis par le droit international sont respectés, mis en œuvre et promus et où la justice est rendue de manière indépendante et équitable ».

Conseil d'administration

Pour l'exercice 2009-2010, le conseil d'administration d'ASFC était composé des personnes suivantes, dont une biographie est disponible sur notre site Internet :

- L'Honorable **CLAIRE L'HEUREUX-DUBÉ**, Présidente sortante du Conseil d'administration et Présidente honoraire d'ASFC depuis le 14 mai 2010, juge retraitée de la Cour suprême du Canada, Québec
- Maître **MIGUEL BAZ**, Président du Conseil d'administration d'ASFC depuis le 14 mai 2010, Chef adjoint du service juridique, Bell Canada, Montréal
- Madame Iris Almeida-Côté, Trésorière d'ASFC, Présidente et chef de la direction, Jeunesse Canada monde, Montréal
- Maître **JEAN-FRANÇOIS BONIN**, conseiller juridique au sein du Bureau de la Francophonie, Justice en langues officielles et dualisme juridique, Ministère de la Justice du Canada, Ottawa, nommé administrateur le 14 mai 2010
- Madame **FRANCE BONNEAU**, Directrice des communications, Barreau du Québec, Montréal
- Maître **PIERRE BRUN**, avocat, Melançon Marceau Grenier Sciortino, Montréal
- Maître **DENIS L'ANGLAIS**, avocat, Cabinet Hugues Langlais, Québec

- Maître **FANNIE LAFONTAINE**, professeure, Faculté de droit de l'Université Laval, Québec
- Secrétaire du conseil d'administration : Maître **PASCAL PARADIS**, Directeur général d'ASF, Québec

Équipe du siège

En date du présent rapport, l'équipe du siège d'ASFC était composée des personnes suivantes, dont une biographie est disponible sur notre site Internet :

- **PASCAL PARADIS**, Directeur général;
- **EMILY DWYER**, Agente de projets Amérique latine;
- **MARIE-ÈVE HOUDE**, Coordinatrice administrative;
- **SOPHIE LAPOINTE**, Coordinatrice comptabilité et finances;
- **VÉRONIQUE LEBUIS**, Coordinatrice juridique;
- **MARÍA GUADALUPE LÓPEZ HERNÁNDEZ**, Chargée de programme Guatemala;
- **FRANCINE NÉMÉH**, Chargée de programme Haïti;
- **PHILIPPE TREMBLAY**, Chargé de programme Colombie.
- **GENEVIÈVE VILLENEUVE-PATRY**, Coordinatrice communications et financement.

Équipe des missions permanentes

En date du présent rapport, l'équipe d'ASFC dans ses missions permanentes à l'étranger était composée comme suit :

Colombie

- **GREGORIO OVIEDO OVIEDO**, Représentant d'ASFC et conseiller juridique.

Guatemala

- **CLAUDIA MARÍA LÓPEZ DAVID**, Coordinatrice et conseillère juridique

Haïti

- **MELINDA MADUENO**, Chef de mission
- **MONA JEAN**, Coordinatrice de projet
- **SHIRLEY RAMEAU**, Administratrice

Bénévoles

Le bénévolat au sein d'ASFC

Au cours de l'exercice visé par ce rapport, plus de 200 bénévoles ont contribué à la vie associative ou aux projets d'ASFC, autant dans ses instances dirigeantes que dans ses comités et activités de financement, d'organisation, de communications et ses groupes de projet.

Ensemble, ces bénévoles ont consacré 10 000 heures à ASFC selon un calcul très conservateur.

C'est grâce au bénévolat qu'ASFC peut contribuer à renforcer la capacité des avocats des pays fragiles ou en crise à défendre les droits humains. Nous tenons à remercier de nouveau sincèrement toutes celles et tous ceux qui ont accepté de donner de leur temps, de leur talent, de leur énergie et de leur cœur à ASFC.

Nos bénévoles de l'exercice couvert par le présent rapport sont nommés en annexe. Nous espérons ne pas en avoir oublié mais sachez que nous vous sommes à toutes et à tous sincèrement reconnaissants.

Le bénévolat pour les missions de coopération internationale

Jusqu'en 2008, les projets d'ASFC ont été réalisés principalement sous le mode de la coopération volontaire, c'est-à-dire à l'aide de juristes canadiens bénévoles qui participent, généralement en tandem, à des missions à court terme (10 jours à trois semaines) ou à moyen terme (trois à six mois). Ces missions, qui s'intègrent à un programme dont les objectifs sont fixés dans un cadre de rendement selon le mode de gestion de projet en fonction de l'atteinte de résultats, sont préparées à l'avance au Canada, où le suivi en est également assuré. En 2008, les projets d'ASFC ont toutefois commencé à prendre une envergure qui exige l'adoption de modes d'intervention différents, notamment avec une gestion professionnalisée des projets par l'équipe du siège et des collaborateurs terrain rémunérés, ainsi que des investissements de renforcement des partenaires locaux.

Parce que nous réalisons aujourd'hui des programmes intégrés dont plusieurs activités et interventions se déroulent en continu dans les pays visés ou sont mises en œuvre par nos partenaires locaux, nous ne mesurons plus nos activités ou nos résultats en nombre de missions de coopération internationale. Cependant, la participation d'avocats bénévoles à nos projets par le biais de la coopération volontaire demeure au cœur de notre identité.

Il est donc significatif de rapporter qu'au 30 juin 2009, ASFC a réalisé plus de 70 missions de coopération internationale à court ou moyen terme dans 12 pays. Outre les principaux projets actuellement mis en œuvre en Colombie, au Guatemala

et en Haïti, l'association a également effectué des missions au Nigeria, au Mexique, en Afghanistan, au Pérou, au Sierra Leone, au Venezuela, au Chili, au Bangladesh et en Ouganda.

Membres

ASFC compte sur l'appui de membres individuels dont plusieurs sont des juristes canadiens. ASFC bénéficie également de l'appui de firmes d'avocats, entreprises, sociétés, associations et organisations gouvernementales ou non gouvernementales qui sont ses partenaires sans frontières, ses mécènes, ses membres corporatifs ou ses donateurs.

Depuis sa fondation en 2002, plus de 500 personnes physiques différentes ont adhéré à ASFC et ont payé une cotisation, toutes périodes confondues.

En date du présent rapport, 210 personnes sont membres d'ASFC, en plus des membres des groupes universitaires.

Plus de 200 bénévoles ont contribué à la vie associative ou aux projets d'ASFC

Le mouvement ASF ailleurs dans le monde

Des regroupements ASF existent dans d'autres pays, dont la Belgique, où le mouvement a été fondé en 1992. C'est d'ailleurs à Bruxelles qu'est situé le bureau le plus important d'Avocats sans frontières. Le mouvement international ASF est décentralisé et repose sur les initiatives nationales. Chacune des sections est autonome structurellement, financièrement et sur le plan des opérations, bien que les différents ASF collaborent sur une base ponctuelle pour certains projets. ASFC n'est par ailleurs aucunement relié à Lawyers Without Borders, Inc., une organisation des États-Unis indépendante et distincte, ni à Maître **WILLIAM GOLDNADEL**, qui utilise également en France le nom d'Avocats sans frontières.

Les groupes universitaires

ASFC est fier de compter sur cinq groupes universitaires qui contribuent énergiquement au rayonnement de l'association, à l'organisation d'événements de promotion et sensibilisation, de même qu'à plusieurs des activités d'ASFC. Il s'agit de ceux de la faculté de droit des universités Laval, d'Ottawa, de Montréal, McGill et Sherbrooke. Ces groupes universitaires contribuent au rayonnement de la mission d'ASFC et à la sensibilisation des jeunes juristes et du public aux thèmes de droits humains qui sont chers à l'organisation. Ils permettent aussi à ASFC de bénéficier de l'expertise juridique des facultés de droit canadiennes grâce la réalisation par les étudiants de recherches juridiques, dont plusieurs sont dirigées par des professeurs, sur questions de relatives à nos projets et activités.

Étant le plus ancien groupe universitaire, ASF Université Laval a été particulièrement actif : quatre conférences, plusieurs publications dans le journal étudiant, une dizaine d'activités publiques et de collectes de fonds, une demi-douzaine de recherches dont deux dirigées par des professeurs et la participation d'une étudiante à la mission internationale d'observation en Colombie au mois d'août 2010.

Leurs étudiants des autres universités n'ont pas été en reste : tournée de notre présidente honoraire, l'Honorable **CLAIRE L'HEUREUX-DUBÉ**, qui a prononcé une conférence dans chaque université devant des salles comblées (200 personnes seulement à l'Université de Montréal), conférences de nos coopérants volontaires à l'Université de Montréal et à McGill, expositions de photos, collectes de fonds notamment à la suite du tremblement de terre en Haïti, activités thématiques à Ottawa et à McGill, recherches, etc.

ASFC tient à remercier les étudiants bénévoles de leur précieuse collaboration, notamment les fondateurs et dirigeants des groupes universitaires.

**ASFC est fier
de compter
sur cinq groupes
universitaires
qui contribuent
énergiquement
au rayonnement
de l'association**

RAPPORT
FINANCIER

Les états financiers d'ASFC, vérifiés par les comptables agréés de Raymond Chabot Grant Thornton, sont annexés au présent rapport annuel.

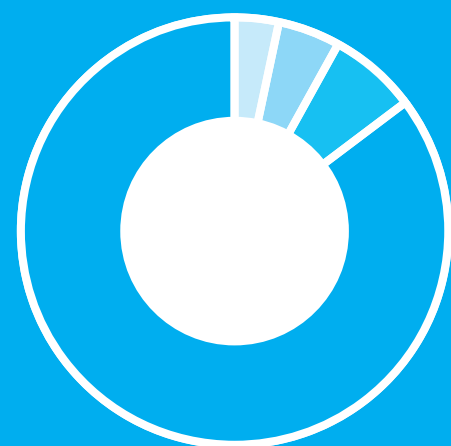
Au cours du dernier exercice, le budget géré par ASFC a connu une progression marquée, tendance qui s'accroîtra lors du prochain exercice. C'est principalement le financement dédié aux programmes qui a augmenté grâce à la signature de trois accords de contribution avec le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) du Canada d'une valeur de plus de 5,6 millions sur un, deux ou trois ans pour nos projets en Haïti, au Guatemala et en Colombie.

La campagne de financement pour nos activités en Haïti a également été fructueuse grâce à une généreuse contribution de 100 000 \$ du Barreau du Québec, du Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ) et de la Corporation de services du Barreau du Québec et à des dons du public pour un peu plus de 26 000 \$, dont un don de 10 000 \$ du cabinet Paquette Gadler.

Le dernier exercice s'est soldé par une légère insuffisance des produits par rapport aux charges, laquelle était prévue en raison notamment des coûts de développement du projet en Haïti.

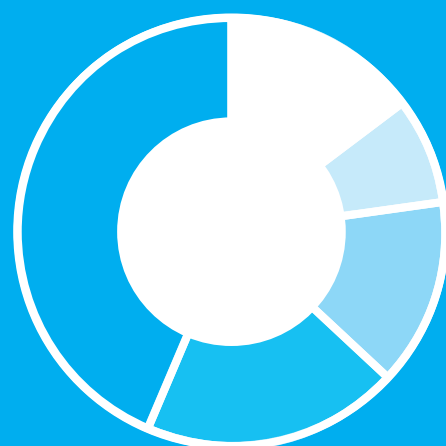
Répartition des sources de financement

Pour l'exercice de 6 mois terminé le 30 juin 2010, les sources de financement d'ASFC étaient ainsi réparties :



● Dons	3,5 %
● Subventions publique	4,6 %
● Contributions des membres	6,8 %
● Contributions du MAECI	85,1 %

Détails de la contribution du MAECI



● Projet Guatemala	8,1 %
● Projet Haïti	14 %
● Projet Colombie Phase II	19,5 %
● Projet Colombie Phase I	43,5 %

Principaux contributeurs

Les programmes d'ASFC en Colombie, au Guatemala et en Haïti sont financés par le Fonds pour la paix et la sécurité dans le monde (FPSM) du Groupe de travail sur la stabilisation et la reconstruction (GTSR) du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) du Canada.

ASFC compte également sur l'appui précieux de plusieurs membres individuels et corporatifs. La structure d'adhésion d'ASFC confère un statut particulier aux membres corporatifs qui contribuent pour plus de 20 000 \$ par année en argent, biens et services, ses « Partenaires sans frontières », de même que ceux qui contribuent pour plus de 3 000 \$ par année en argent, bien et services, ses « Mécènes ».

Partenaires sans frontières

Le Barreau du Québec, avec le généreux don effectué cette année pour le projet Haïti qui s'ajoute à sa contribution financière annuelle en vertu d'une entente de trois ans et de nombreux services qui nous sont offerts gratuitement notamment en matière de communications, est l'un des plus précieux partenaires d'ASFC.

Le cabinet d'avocats McCarthy Tétrault est devenu le 17 janvier 2008 le premier Partenaire sans frontières d'ASFC en concluant une entente sur trois ans. En plus de verser une contribution annuelle substantielle, McCarthy Tétrault offre à ASFC de nombreux services juridiques gratuits (pro bono) et fait don de multiples autres biens et services.

DMR Fujitsu nous offre gratuitement l'ensemble des services de conseil et de support pour le réseau informatique d'ASFC. Cette inestimable contribution inclut la conception du réseau de même que son installation et sa configuration, le soutien aux membres de l'équipe et le don de plusieurs ordinateurs.

Le Bureau de la Capitale-Nationale a permis l'installation à Québec du siège d'ASFC grâce à un financement octroyé en 2008-2009 via le Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale.

Mécènes

GM Développement a hébergé gratuitement ASFC dans l'un de ses immeubles du centre-ville de Québec de l'automne 2008 jusqu'au 1er juin 2009.

Le système de gestion du personnel du siège d'ASFC a été mis en place grâce à l'appui de SOCODEVI.

ASFC est appuyé par cinq autres généreux mécènes : le cabinet d'avocats Paquette Gadler, la ministre de la Justice du Québec, la Ville de Québec, Bell Canada et le cabinet d'avocats Gowlings.

Charges

Les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2010 confirment que la gestion prudente et conservatrice des fonds de l'association a permis de limiter les dépenses et de conserver les frais d'administration à un niveau des plus bas.

Pour l'exercice de 6 mois terminé le 30 juin 2010, les dépenses d'ASFC étaient ainsi réparties :



● Projet Guatemala	7%
● Projet Haïti	16%
● Projet Colombie Phase II	18%
● Autres projets et activités, Administration et services	20%
● Projet Colombie Phase I	39%

MERCI À NOS BÉNÉVOLES 2009-10

Conseil d'administration

L'Honorable **CLAIRE L'HEUREUX DUBÉ**, **IRIS ALMEIDA-CÔTÉ**, **MIGUEL BAZ**, **JEAN-FRANÇOIS BONIN**, **FRANCE BONNEAU**, **PIERRE BRUN**, **DENIS L'ANGLAIS**, **FANNIE LAFONTAINE**

Organisation, administration, affaires corporatives et fiscalité

LYSIANE CLÉMENT-MAJOR, L'équipe de DMR Fujitsu : **PIERRE-ANDRÉ PARADIS**, **OLIVIER NADEAU**, **JONATHAN CAMIRAND**, **MARGUERITE COMPTOIS**, **SERGE MORIN**, **GAÉTAN PERRON**, **PHILIPPE DANCAUSE**, **JEAN-FRANÇOIS POULIN**, L'équipe de McCarthy Tétrault : **PHILIPPE BOIVIN**, **VÉRONIQUE WATTIEZ-LAROSE**, **DAN GLOVER**, **DANIELLE DROLET**, **DORIS DION**, **STEEVES BUJOLD**, **LISE LABERGE**, L'équipe d'Ogilvy Renault **JOANNE CHRIQUI**, **PIERRE-OLIVIER LAPORTE**, **LARENCE SMITH LAUZON**, **DANIEL ARTOLA**, **RACHEL BENDAYAN**, **JEAN CAMPEAU**, **STEVEN BOUFFARD**, **GÉRARD CÔTÉ**, **ANDRÉ C. CÔTÉ**

Bénévole projet Colombie

ANOUEK ST-ARNAUD, **DENIS L'ANGLAIS**, **PIERRE ROUSSEAU**, **WILLIAM ST-MICHEL**, **ANNA GAY**, **CATHERINE FAGAN**, **ELIZABETH PATTERSON**, **ÈVE-MARIE PRÉFONTAINE**, **AMELIA PEREZ**, **SIMON ARCHER**, **MARK ROWLINSON**, **DANIELLE DROLET**

Bénévoles projet Guatemala :

KIERAN GIBBS, **JULIE DUBÉ**

Bénévoles projet Haïti :

NORMAND AUCLAIR, **JEAN-FRANÇOIS BONIN**, **YVAN CONOIR**, **MARIE-CLAIRE ÉMOND**, **ADONIA SIMPSON**, **IOANA LUCA**, **MARIE-PIERRE GRENIER**, **GEORGE GRAY**, **ALYSSA BRIERLEY**, **ISABELLE CHARLES**, **GÉRARD CÔTÉ**, **DANIÈLE MAGLOIRE**

Affaire Omar Khadr

FANNIE LAFONTAINE, **MYRIAM ROBICHAUD**, **EDITH-FARAH ELASSAL**, L'équipe de McCarthy Tétrault : **STEEVES BUJOLD**, **SIMON POTTER**, **SIMON CHAMBERLAND**, **GENEVIÈVE BERTRAND**, **LAURE GOUBAU**, **ANJA DJOGO**

Bénévoles autres interventions :

SARAH-ANNE BARRIAULT-POULIN

Communications

FRANCE BONNEAU, **LYSIANE CLÉMENT-MAJOR**, **MARTINE MEILLEUR**, **CLAIRE MERCIER**, **MARTINE BOIVIN**, **FRANCIS LAPLANTE**, **GENEVIÈVE VILLENEUVE-PATRY**

Financement

MIGUEL BAZ, **CONSTANCE SOPER**, **FRANCE BONNEAU**, **LYSIANE CLÉMENT-MAJOR**, **DORIS LARRIVÉE**, **JOHANNE BOUCHER**

Spectacle bénéfice 2010

DOMINIQUE-ANNE ROY, **ÉMILIE GAGNÉ**, L'équipe de la Ville de Québec : **LOUIS C. CÔTÉ**, **ROBERT LAROCHE**, **KAREN SAVARD**, **CLAUDE RIOUX**

Groupes étudiants

L'équipe Université Laval : **ARIANE LECLERC-FORTIN**, **YOLANDA MACIAS**, **MARIE-CHISTINE CÔTÉ**, **AUDE LUCIER-BOISVERT**, **MYRIAM FORTIN**, **LAURENCE DUPONT CROCHETIÈRE**, **RAPHAËLLE GROULX-JULIEN**, **AURÉLIE-ZIA GAKWAYA**, **CAMILLE DE LAROCHELIÈRE**, **JENNIFER SOUCY**, L'équipe Université Sherbrooke : **MARY-PIER MARCHETERRE**, L'équipe Université de Montréal : **MYLÈNE BEAULIEU**, **HUGO ROUSSE**, **MAHAI-VALENTIN TANASESCU**, **ANDREW HAIKAL**, **MISTRALÉ LEPAGE CHOUINARD**, **KATHRIN PETER**, **KAREL DOGUÉ**, L'équipe Université McGill : **SOPHIE ROY-LAFLEUR**, **JULIEN FAUBERT-LÉGER**, **ANA POENARU**, **ALEXANDRA ROCHON LATTION**, **ÉRIC BELLEMARE**, **FRÉDÉRIQUE LISSOIR**, **JASON PHELAN**, **RAPHAËL GIRARD**, **XAVIER PHANEUF-JOLICOEUR**, **ANAÏS LACROIX**, **GENEVIÈVE LAURIN**, L'équipe Université d'Ottawa : **NICHOLAS D'AOUST**, **VINCENT DORÉ**, **KARINE EL HANBLI**, **DARLÈNE F. LOZIS**, **ADEED JOUHAR**, **NICOLAS DUBOIS**, **AVNEET KAUR DHANOA**.

MERCI À NOS BÉNÉVOLES



ASF
Canada

Avocats Sans Frontières Canada

825, rue Saint-Joseph Est, bureau 230 • Québec (Québec), G1K 3C8, Canada • 1.418.907.2607 • info@asfcanada.ca